

République Française Département de Maine-et-Loire Commune d'Armaille La liste des délibérations examinées a été affichée à la porte de la mairie le : 23 mai 2025 Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10 Présents : 6 Quorum : 6	REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'Armaille s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle GALISSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 13 mai 2025. Etaient présents : Mme GALISSON Emmanuelle, M. MAHOT Marcel, M. BRETON Eric, Mme GAULTIER Nathalie, M. DOUCIN Pierre, Mme MAROT Julie. Etaient excusés : M. GUERIN Patrice, Mme DUGUET Nadine, M. GIQUEL Emmanuel, Mme PEPION Karinne. Etaient absents non excusés : Néant. Procurations : Néant. <u>Secrétaire de séance</u> : En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Madame Julie MAROT.
--	--

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion. Le secrétaire et la présidente de la séance du 22 avril 2025 sont appelés à signer.

ORDRE DU JOUR

Correspondances et informations

Intervention de Madame JEANNEAU d'ARCHI TRAV : Présentation du diagnostic de l'église

Délibérations

1. Convention « plan d'eau » avec M. BRILLET
2. Convention d'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement avec la CAF de Maine et Loire
3. Indemnité pour le gardiennage de l'église communale 2025

Divers

1. Décisions de Mme le Maire
2. Préparation de la journée du 22 juin
3. Dossier logement dégradé rue d'Anjou
4. Retours : Troc aux plantes, Matinée solidarité
5. Comité fleurissement : date pour la préparation de la visite du 10 juillet
6. Visite de M. BOLO le 13 juin à 10h30
7. Visite éoliennes le 7 juillet à 14h
8. Retour des différentes représentations extérieures
9. Questions diverses

DEL 2025-34 : Convention « plan d'eau » avec M. BRILLET

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec M. et Mme BRILLET en 2014 concernant la jouissance du terrain bordant le plan d'eau cadastré section AB n°28, leur appartenant. Leur fils, devenu nu-proprétaire, souhaite actualiser cette convention.

Madame le Maire présente la nouvelle convention qui a été transmise en même temps que la convocation.

Cette convention de mise à disposition à la commune d'Armaillé, permet au public de pêcher sur les rives de la route de Chazé-Henry, de la rue du Lavoir et sur la rive bordant la parcelle cadastrée section AB n° 27 au pied du pont sur 10 mètres uniquement. Elle indique également les restrictions et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention concernant la jouissance du terrain bordant le plan d'eau cadastré section AB n°28. Cette convention annule et remplace la précédente signée en 2014.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DEL 2025-35 : Convention d'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement avec la CAF de Maine et Loire

Madame le Maire propose de signer une convention pour formaliser la collaboration entre la commune d'Armaillé et la Caisse d'allocations familiales de Maine et Loire pour la mise en œuvre du dispositif de conservation de l'aide au logement.

Madame le Maire présente la convention qui a été transmise en même temps que la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'habilitation dans le cadre de la conservation de l'aide au logement avec la CAF de Maine et Loire.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à cet effet et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DEL 2025-36 : Indemnité pour le gardiennage de l'église communale 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

ATTRIBUE pour l'exercice budgétaire 2025, au diocèse, une indemnité de gardiennage de l'église d'Armaillé, d'un montant de 126,91 €.

•Décisions de Madame le Maire

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal d'Armaillé en date du 25 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°25-03 du 28 avril 2025 : Révision de loyer - 5, Le Cloteau de la Verzée - suivant l'indice INSEE soit 624,39 € au 1er juillet 2025.

- Décision n°25-04 du 28 avril 2025 : Travaux de curages de fossés et busage avec l'entreprise l'Aviréenne de Segré en Anjou Bleu pour un montant de 2 213,30 € HT soit 2 655,96 € TTC.

- Décision n°25-05 du 28 avril 2025 : Travaux d'emplois partiels à émulsion et enduits superficiels avec l'entreprise CHAZE TP de Craon pour un montant de 17 248,79 € HT soit 20 698,55 € TTC.

Fin de séance : 22h45

La Secrétaire de séance,
Julie MAROT

La présidente de séance,
Emmanuelle GALISSON